



## CONSEIL MUNICIPAL 26 JANVIER 2026

### PROCES-VERBAL (article L. 2121-15 du CGCT)

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Séméac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Séméac, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUBAY, Maire.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 27
- présents : 21
- absents : 6
- pouvoirs : 4
- votants : 25

Etaient présents : Philippe BAUBAY, Erick BARROUQUERE-THEIL, Christine BARRAUD, Arnaud DUFAURE, Sylvie CHEMINADE, Serge DUFFAU, Marion CONSTANCE, Michel ABEILHE, Bernard DUCOR, Simone GASQUET, Alain GALLET, Martine FOCESATO, Yolande DAGUET, Philippe MILLET, Philippe BERARDO, Wilfrid YEE CHONG TCHI KAN, Claudine VERGNON, Annie BAYLAC, Pierre CLAVERIE, Corinne BRUN, Philippe EVON.

Etaient excusés : Caroline BAPT, Jonathan BOUTIQ, Olivier MARIE, Régine POUX.

Avaient donné pouvoir : Caroline BAPT à Arnaud DUFAURE, Jonathan BOUTIQ à Christine BARRAUD, Olivier MARIE à Philippe BAUBAY, Régine POUX à Corinne BRUN.

Etaient absents : Nathalie ROUMY, Jamila BOULHIMSSE.

Monsieur Arnaud DUFAURE est désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire, ouvre la séance et procède à l'appel des présents.  
Il compte vingt-un (21) présents et quatre (4) procurations. Le quorum est atteint, le nombre de votants est de vingt-sept (25).

Monsieur le Maire, procède ensuite, à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

#### **1. Adoption du Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 qui, sans observation formulée de la part des membres du Conseil, est approuvé **à l'unanimité**.





Le Conseil municipal après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

## **2. Autorisation d'engagement des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget primitif 2026**

Rapporteur : Monsieur Serge DUFFAU, adjoint au maire

### **A l'unanimité,**

- approuve les propositions énoncées et autorise monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, les crédits en section d'investissement de la manière suivante :

<b>Chapitre /Articles</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>DNI 2026</b>
Chapitre 20 Article 2031	Immobilisations incorporelles <i>Frais d'études</i>	1 000,00 €	1 000,00 €
Chapitre 204 Article 204182	Subventions d'équipement versées <i>Bâtiments et installations</i>	80 500,00 €	20 125,00 €
Chapitre 21 Article 2158	Immobilisations corporelles <i>Autre installations, matériel et outillages</i>	542 345,45 €	135 586,36 €
Chapitre 23 Article 2313	Immobilisations en cours <i>Constructions</i>	2 129 469,79 €	532 367,45 €
	<b>Total</b>	<b>2 753 315,24 €</b>	<b>688 328,81 €</b>

- autorise monsieur le Maire ou en cas d'empêchement la Première Adjointe ou l'Adjoint délégué, à signer tous les actes y afférents.

## **3. Création d'emplois permanents**

Rapporteur : Monsieur Philippe BAUBAY, Maire

### **A l'unanimité,**

- approuve la création des emplois permanents ci-après :
  - directeur de services techniques, relevant de la catégorie A, au grade d'ingénieur territorial, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35h00, au 1<sup>er</sup> février 2026,
  - responsable des ateliers municipaux, relevant de la catégorie B, au grade de technicien territorial, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35h00, au 1<sup>er</sup> février 2026,
  - éducateur sportif, relevant de la catégorie B, d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, à temps non complet, pour une durée de 33h15, sur un cycle de travail annualisé, au 1<sup>er</sup> février 2026,
- approuve la modification du tableau des emplois, dans ce sens, au 1<sup>er</sup> février 2026,
- autorise monsieur le Maire ou en cas d'empêchement la Première Adjointe ou l'Adjoint délégué, à signer tous les actes y afférents.





#### **4. Prise de compétence facultative « Cofinancement de l'acquisition du Robot Da Vinci XI pour le Centre Hospitalier de Tarbes Lourdes »**

Rapporteur : Monsieur Philippe BAUBAY, Maire

##### **A la majorité des suffrages exprimés,**

- approuve l'ajout de la compétence facultative « Cofinancement de l'acquisition du Robot Da Vinci XI pour le Centre Hospitalier de Tarbes Lourdes », aux statuts de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP),

Monsieur Erick BARROQUERE-THEIL indique que la question du financement de cet équipement est discutable. En effet, il s'interroge sur la pertinence qu'un tel équipement hospitalier soit financé par les collectivités et non par l'Etat.

D'autres membres du conseil municipal rejoignent monsieur Erick BARROQUERE-THEIL sur ce point de vue, à l'instar de monsieur Arnaud DUFAURE.

Monsieur Pierre CLAVERIE ajoute qu'il est étonné qu'une ville comme Tarbes se dote d'un tel matériel.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'ajout d'une autre affaire ne figurant pas dans l'ordre du jour de la convocation.

#### **5. Approbation des statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées**

Rapporteur : Monsieur Philippe BAUBAY, Maire

##### **A l'unanimité,**

- approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.
- demande à monsieur le Maire de procéder à la notification de la présente délibération :
  - au Président du SDE65,
  - au représentant de GRDF,
  - au contrôle de légalité de la préfecture des Hautes-Pyrénées,
  - au comptable public de la commune.

#### **6. Questions diverses :**

Monsieur Philippe BAUBAY indique aux membres du conseil municipal qu'il recherche des bénévoles afin d'assurer la mise sous plis des professions de foi dans le cadre des futures élections municipales du mois de mars 2026.

Cette opération se déroulera comme suit pour le 1er tour :

- 9 mars 2026 de 14h00 à 17h00 (3h00),
- 10 mars 2026 de 9h00 à 12h00 (3h00) et de 14h00 à 17h00 (3h00),
- 11 mars 2026 de 9h00 à 12h00 (3h00).

Le même schéma organisationnel sera observé pour le deuxième tour, avec un départ de la mise sous plis le 16 mars 2026.





En réponse, deux membres se portent volontaire : Mesdames Yolande DAGUET et Martine FOCHEATO.

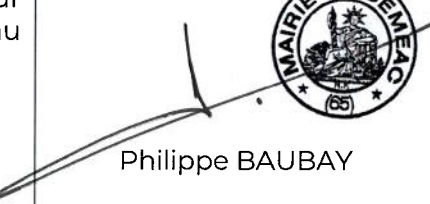

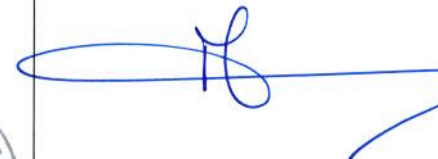


Monsieur Philippe EVON tient à souligner les débats constructifs qui ont eu lieu durant ce mandat.

En réponse, monsieur Philippe BAUBAY partage ce point de vue et remercie également l'ensemble des membres pour leur implication et interaction durant ce mandat.

Monsieur Philippe BAUBAY rappelle que les vœux au personnel sont le mercredi 28 janvier 2026 à 17h00 et que les membres du conseil municipal sont invités.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 18h40.

Procès-Verbal établi le 27 janvier 2026

<p>Le Directeur des services, par délégation du Maire et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa :</p>	<p>Le Maire</p>   <p>Philippe BAUBAY</p>
<p>Date de signature par le Maire : 02.02.2026</p>	<p>Le Secrétaire de séance</p>  <p>Arnaud DUFAURE</p>
<p>Date de signature par le Secrétaire de séance : 02.02.2026</p>	
<p>Publication au recueil des délibérations : 3 FEV. 2026</p>	
<p>Publication sur le site internet de la commune : - 5 FEV. 2026</p>	
<p>Pour le Maire et par délégation, Le Directeur des Services,</p>   <p>Nicolas OLIVES</p>	

